

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE FLUXCLENE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial FLUXCLENE  
No du produit FLU-b, EFLU01L, EFLU05L, EFLU25L, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 2 - H225
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Skin Sens. 1 - H317; STOT Single 3 - H336; Asp. Tox. 1 - H304
Pour l'environnement	Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 1 - H410

##### Classification (1999/45/CEE)

Xn; R65. Xi; R36/38. R43. F; R11. N; R50/53. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Pour l'environnement

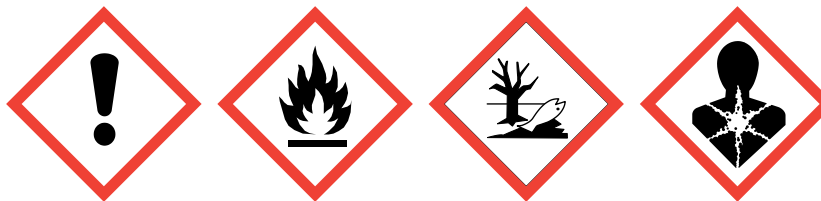
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient CYCLOHEXANE  
Orange Terpenes

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

# FLUXCLENE



## Mention D'Avertissement

Danger

## Mentions De Danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.

## Conseils De Prudence Supplémentaires

P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P301+310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.

## 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

<b>CYCLOHEXANE</b>		<b>30-60%</b>
No CAS : 110-82-7		No CE : 203-806-2
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11	
Skin Irrit. 2 - H315	Xn;R65	
STOT Single 3 - H336	Xi;R38	
Asp. Tox. 1 - H304	R67	
Aquatic Acute 1 - H400	N;R50/53	
Aquatic Chronic 1 - H410		
<b>PROPANE-2-OL</b>		<b>10-30%</b>
No CAS : 67-63-0		No CE : 200-661-7
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11	
Eye Irrit. 2 - H319	Xi;R36	
STOT Single 3 - H336	R67	

# FLUXCLENE

<b>1-MÉTHOXY-2-PROPANOL</b>		<b>10-30%</b>
No CAS : 107-98-2		No CE : 203-539-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R67	
<b>HEXANE, MÉLANGE D'ISOMÈRES (CONTENANT MOINS DE 5% DE N-HEXANE, CE N° 203-777-6</b>		<b>5-10%</b>
No CAS : -		No CE : -
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	
<b>Orange Terpenes</b>		<b>1-5%</b>
No CAS : 8028-48-6		No CE : 232-433-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R38. N;R50/53. R10,R43.	
<b>HEPTANE</b>		<b>1-5%</b>
No CAS : 142-82-5		No CE : 205-563-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53	
<b>N-HEXANE</b>		<b>&lt; 1%</b>
No CAS : 110-54-3		No CE : 203-777-6
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

# FLUXCLENE

## Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

#### **Ingestion**

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

#### **Contact avec la peau**

Retirer la victime de la source de contamination. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

#### **Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction**

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### **Risques particuliers**

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

#### **Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### 6.4. Référence à d'autres sections

# FLUXCLENE

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	568 mg/m3	*
CYCLOHEXANE	VLEP	300 ppm	1050 mg/m3	375 ppm	1300 mg/m3	
HEPTANE	VLEP	400 ppm	1600 mg/m3			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée

#### Description Des Ingrédients

VLEP = Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle françaises

#### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

##### DDSE

Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m3
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m3
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour

##### CPSE

Eau douce	140.9	mg/l
Eau de mer	140.9	mg/l
Sédiment	552	mg/kg
Sol	28	mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection



#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

#### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P3. EN14387

# FLUXCLENE

## Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés. Gloves should conform to EN374

## Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

## Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

## Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide Clair
Couleur	Incolore.
Odeur	Solvants organiques.
Solubilité	Insoluble dans l'eau Soluble dans : Acétone Miscible avec : Alcool Chloroforme Éther.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>80 (>176 F)
Densité relative	0.78 @ 20 °C (68 F)
Point d'éclair (°C)	0 (32 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	>200 (>392 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.7
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	8.3

### 9.2. Autres informations

Aucune.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

#### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur. Éviter le contact avec les oxydants ou les agents réducteurs.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières À Éviter

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# FLUXCLENE

## Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

## Ingestion

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

## Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

## Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

## Voie D'Exposition

Inhalation. Absorption par la peau.

### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

#### HEPTANE (CAS: 142-82-5)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

222 mg/kg (i.v. souris)

##### **Concentration Toxique - CL 50**

103 ppm/4 h (inhalation rat)

#### CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

12705 mg/kg (oral rat)

##### **Dose Toxique 2 - DI 50**

813 mg/kg (oral souris)

#### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

##### **Toxicité aiguë:**

##### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5280 mg/kg Rat

##### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

12800 mg/kg Lapin

##### **Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

#### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

5200 mg/kg (oral rat)

##### **Dose Toxique 2 - DI 50**

11700 mg/kg (oral souris)

#### Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

##### **Toxicité aiguë:**

##### **Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5300 mg/kg Rat

##### **Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 5000 mg/kg Lapin

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écototoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

### 12.1. Toxicité

# FLUXCLENE

## Informations écologiques relatives aux ingrédients.

### HEPTANE (CAS: 142-82-5)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
4.924

### CYCLOHEXANE (CAS: 110-82-7)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
42.3

### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

#### **Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 9640 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

#### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 48 heures 13299 mg/l Daphnia magna

#### **Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CE50 72 heures > 1.000 mg/l Scenedesmus subspicatus

#### **Toxicité aiguë - Micro-organismes**

CE50 > 1.000 mg/l Boue activée

### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l  
20800  
Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l  
23300

### Orange Terpenes (CAS: 8028-48-6)

#### **Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 0.71 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

#### **Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 0.4 mg/l Daphnia magna

#### **Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CI50 4 mg/l Selenastrum capricornutum

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### **Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### **Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

### **Mobilité :**

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Informations générales**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1993

No. UN (IMDG) 1993

# FLUXCLENE

No. UN (ICAO) 1993

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CYCLOHEXANE, Orange Terpenes)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3  
Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.  
No. D'Étiquette ADR 3  
Classe IMDG 3  
Classe/Division ICAO 3  
Étiquettes De Transport



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN II  
Groupe d'emballage IMDG II  
Groupe d'emballage ICAO II

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-E, S-E  
Code Hazchem •3YE  
No. De Danger (ADR) 33  
Code restriction de tunnel (D/E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

# FLUXCLENE

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

## Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

## Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 6

No FDS 10368

### Phrases - R (Texte Intégral)

R11 Facilement inflammable

R10 Inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Mentions De Danger Completes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.